

Règlement Local de Publicité

Commune de Guérande Loire-Atlantique (44)

> Annexe n° 1: Règlement – Document

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 20 janvier 2020

Arrêté le :	Approuvé le :
1er juillet 2019	20 janvier 2020







Légende :

Zones de Publicité

ZP1a : Secteur Sauvegardé et secteur du petit séminaire
 ZP1b : Secteurs d'agglomération hors ville intra-muros/remparts, hors avenues principales et hors zones d'activités

ZP2: Principales avenues et boulevards

ZP2a : Avenue Anne de Bretagne, Avenue de la Brière

ZP2b: Route de Mesquer ZP2c: Boulevard du 19 mars 1962

ZP2d : Boulevard du Général de Gaulle

ZP3 : ZA de Kerbiniou, Bréhadour, Kerquessaud

ZP4a : PA de Villejames, Bréhany, Métairie de la Lande, Les Salines ZP4b: RD 247 et RD 92

Éléments graphiques d'information

Monuments Historiques

Périmètres des abords des Monuments Historiques

Secteur Sauvegardé

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

Sites classés Sites inscrits

Parc Naturel Régional de Brière

Route Bleue (RD99e)

Bande de recul paysagère aux abords de la Route Bleue (RD99e)

Portion de la RD247 où la publicité numérique est autorisée

Périmètres des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) ZAC Bréhany Automobile

ZAC Bréhany Maison

